

## Bénéficiaire d'assistance pour des enregistrements sécurisés

Outre le logiciel «Mes P@rcelles» qui permet à l'agriculteur une autonomie dans l'enregistrement de ses pratiques, la Chambre d'Agriculture du Gers propose à tous les agriculteurs qui ne sont pas familiarisés avec l'informatique ou qui souhaitent être assistés pour les tous enregistrements réglementaires une prestation d'accompagnement dans ce domaine.

L'objectif de cet accompagnement est bien évidemment de sécuriser la saisie de vos enregistrements vis-à-vis des exigences réglementaires, mais aussi de vous accompagner dans la maîtrise de vos intrants et d'améliorer vos pratiques en matière de fertilisation et de gestion des produits phytosanitaires.

La prestation qui comprend également la sécurisation de

vos déclarations PAC annuelles, se déroule sur 3 ou 4 rendez-vous annuels avec un conseiller spécialisé de la chambre d'agriculture.

**Pour plus de détails et renseignements sur cette prestation contactez le Service Technique au 05 62 61 77 13 Marie LAFFITTE ou Alexandre SANSONNETTE.**